COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sondage de la CCQ : des progrès en matière d'inclusion et de climat de travail sain dans l'industrie de la construction

Montréal, le 16 novembre 2026 – Les résultats d'un nouveau sondage réalisé auprès des travailleurs(-euse)s et des employeur(-euse)s de l'industrie de la construction révèlent que 90 % des répondant(e)s considèrent évoluer dans un climat de travail sain et que 69 % constatent des progrès dans la lutte contre la discrimination, l'intimidation et le harcèlement. Ces résultats témoignent d'une évolution positive depuis le dernier sondage réalisé en 2023.

Autre signe encourageant : la proportion de personnes ayant vécu au moins un comportement problématique est passée de 56 % à 49 %, soit une diminution significative par rapport à 2023.

Bien que ces résultats témoignent de progrès, ils montrent également que certains défis persistent. Les efforts collectifs doivent donc se poursuivre afin de favoriser des milieux de travail respectueux, sécuritaires et inclusifs.

Faits saillants du sondage 2026

- 90 % des répondant(e)s considèrent évoluer dans un climat de travail généralement sain.
- 69 % estiment que l'industrie a réalisé des progrès dans la lutte contre la discrimination, l'intimidation et le harcèlement.
- 72 % se montrent confiant(e)s quant à la capacité de l'industrie de poursuivre cette évolution positive.
- 49 % rapportent avoir vécu au moins un comportement problématique associé à ces situations. Cette proportion était de 56 % en 2023.
- 22 % des personnes concernées ont signalé la situation vécue auprès de leurs employeur(-euse)s, de leur représentant(e) syndical, de la ligne Info-Ressources DIH, ou d'un autre mécanisme de signalement disponible.
- Parmi celles ayant effectué un signalement, 38 % estiment ne pas avoir reçu un suivi adéquat.
- 9% des répondant(e)s se disent avoir été victimes de discrimination, d'intimidation ou de harcèlement (DIH) dans l'industrie de la construction. Il s'agit du même chiffre qu'en 2023.

Attirer et retenir la main-d'œuvre qualifiée : un enjeu incontournable
Dans un contexte dans lequel l'industrie doit recruter 17 000 travailleurs(-euse)s par année jusqu'en 2030, attirer davantage de personnes vers les métiers de la construction est essentiel, mais les retenir l'est tout autant.

Offrir des milieux de travail respectueux, sécuritaires et inclusifs est une responsabilité partagée par les employeur(-euse)s, les partenaires et la CCQ dans le volet de sa mission dédiée au développement des compétences et à la gestion de la main-d'œuvre.

La campagne *Zone respect* rejoint et fait réfléchir
Lancée au printemps dernier en collaboration avec les associations patronales et syndicales de l'industrie, la campagne *Zone respect – Pour un climat sain* vise à sensibiliser les travailleurs(-euse)s et des employeur(-euse)s à l'importance d'adopter des comportements respectueux sur les chantiers et dans les milieux de travail.

L'évaluation de la première phase de la campagne révèle que 55 % des répondant(e)s ont été exposé(e)s à au moins une de ses déclinaisons et que près de 73 % affirment l'avoir appréciée.

Le sondage indique également que la campagne a suscité une réflexion : 87 % des répondant(e)s affirment qu'elle les incite à être plus attentifs à l'impact de leurs paroles et de leurs gestes. Par ailleurs, plus d'une quinzaine de grands donneurs d'ouvrage, d'entreprises et d'organisations de l'industrie se sont approprié la campagne et l'ont relayée auprès de leurs équipes et de leurs réseaux.

Des actions concrètes pour poursuivre les progrès
D'autres démarches sont en cours en vue de l'élaboration et du déploiement de plans d'action de l'industrie de la construction pour l'inclusion et le climat sain qui seront lancés à compter de 2027 afin de répondre de façon concrète aux enjeux soulevés par le sondage.

À propos du sondage
Le sondage a été réalisé par Léger en juillet 2026 auprès de 1 250 travailleurs(-euse)s et des employeur(-euse)s. Il est disponible sur le site ccq.org.

CITATION
« Pourquoi la CCQ s'intéresse-t-elle au climat de travail ? Parce qu'il a un impact direct sur notre capacité collective à attirer et à retenir la main-d'œuvre dont l'industrie a besoin. Bien sûr, les employeur(-euse)s ont un rôle essentiel à jouer dans la qualité de leurs milieux de travail. Mais la CCQ a aussi une responsabilité : celle de mobiliser l'ensemble de l'industrie, de sensibiliser les acteurs et de contribuer à faire évoluer les pratiques. On ne peut pas se permettre de perdre des travailleuses et des travailleurs qualifié(e)s parce qu'ils ne trouvent pas leur

place dans l'industrie. Bâtir des milieux respectueux, inclusifs et accueillants est une co-responsabilité de l'ensemble des acteurs de l'industrie. Les progrès réalisés démontrent que lorsque nous travaillons ensemble, nous pouvons faire évoluer durablement la culture de nos chantiers. »

— Audrey Murray, présidente-directrice générale de la CCQ

À propos de la Commission de la construction du Québec
Créée en 1987, la Commission de la construction du Québec est responsable de l'application de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (loi R-20), qui encadre cette industrie. Elle offre de nombreux services aux clientèles qu'elle dessert, notamment pour tout ce qui a trait à la formation professionnelle, à la gestion de la main-d'œuvre et à l'application des conventions collectives de l'industrie de la construction.

Pour obtenir plus de renseignements, visitez le ccq.org.

– 30 –

Source : Noémia L'Heureux-Daigneault
Direction des affaires publiques et des communications
514 341-7740
medias@ccq.org

Site Web: ccq.org
Facebook.com/ccq